

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

de la Loire

COMMUNE

Saint Michel-sur Rhone

Guenevel

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet de PPRT des établissements
ADISSEO France et TOURMALINE
REAL ESTATE sur la plate forme
économique de Saint Clair du Rhône

2018

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de PPR T des établissements ADISSEO FRANCE et TOUR MALINE REAL ESTATE sur la plate forme économique de Saint Clair du Rhône.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 38-2018-03-30-005 en date du 30/03/2018 de

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : I Isère, du Rhône et de la Loire

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :
M GUERNET Georges. qualité ingénieur en génie atomique, retraité
Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 24 avril 2018 au 24 mai 2018
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Saint Clair du Rhône
Autres lieux de consultation du dossier : St Clair du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Alban du Rhône, St Priest, Condrieu, Chavanny, St Michel sur Rhône, Véniat

Registre d'enquête :
comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
Mairie St Clair du Rhône - Place Charles de Gaulle - 38370 S

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : St Clair du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Alban du Rhône, St Priest, Condrieu, Chavanny, St Michel sur Rhône, Véniat
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les St Clair du Rhône 24/04/2018 de 8h00 à 12h00 et de _____ à _____
les St Michel sur Rhône 27/04/2018 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les Roches de Condrieu 04/05/2018 de 8h30 à 12h00 et de _____ à _____
les Condrieu 05/05/2018 de 8h30 à 12h00 et de _____ à _____
les St Michel sur Rhône 14/05/2018 de 14h00 à 18h30 et de _____ à _____
les St Clair du Rhône 16/05/2018 de 13h30 à 17h30 et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.
St Clair du Rhône 24/05/2018 de 13h30 à 17h30

Guernet

PREMIÈRE JOURNÉE


1ère permanence.

Le Vendredi 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Bilan de la permanence.

- 1 visiteur - Monsieur le maire de la commune de St Michel sur Rhone
- 0 courrier - 0 courriel

 GUERNET Georges
CE

Jeuvi 14 mai 2018 de 14h à 18h30
2ème permanence

Mme PACE Renée et son Ami CHALAMET Daniel. Cadastre: ACS
 Constat: Beaucoup d'incohérence des décisions de nos dirigeants:
 Les usines concernées par le PPR T existent avec leurs risques depuis
 des décennies et malgré cela, on a favorisé l'implantation massive
 d'habitations et de petites sociétés dans les zones à restriction, et
 ceci jusqu'à ces derniers mois. Si le risque zéro ne peut pas exister
 et qu'il est bon de limiter ces risques, il me paraît indispensable
 de mener une réflexion "financo-réaliste" afin que les travaux
 demandés par les autorités ne soient pas des facteurs de délocalisation
 des sociétés concernées, d'autant que nous sommes déjà en risque
 "MAJEUR" de la centrale EDF de Saint ALBAN, que nous
 développons la voie touristique VIARHONA, que l'on favorise
 la progression des crues fluviales et que dans ce même temps,
 on va compliquer la vie des résidents de ces zones et de sous-évaluer
 les patrimoines, qui deviendront difficiles à vendre. J'attends
 des réponses cohérentes à cette multitude de problèmes soulevés
 et qui ne sont pas limitatifs à cette liste.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Mme VIRGATA DOMINIQUE, es que le confinement et
obligatoire, que si j'ai peur si j'me le fait pas, es que
je pourrais rendre mon appartement facilement, es que
le confinement sans que ce change à 100%.

Mme D'AGOSTINO Claire, conseillère municipale de
St Michel

Je trouve qu'il y a un manque de communication et
d'informations sur le sujet (exemple: infos non disponibles
sur le site internet indiqué, date de l'enquête publique
notée dans un compte rendu des POA, réunion des
POA organisée en journée alors que nous travaillons
tous).

Je ne considère pas normal que les particuliers paient
(même 10 ou 20%) pour les modifications, ni que le
PPRT empêche le développement économique de la
commune. Il n'y a pas d'analyse de la perte
foncière et économiques engendrée par le PPRT (exemple:
terrain passe non constructible).

Enfin, je ne suis pas convaincue que toutes les actions
ont été faites par la société afin de réduire les risques
(et donc le périmètre concerné). Je souhaiterais
avoir accès à l'évaluation des risques, les contre-mesures
et le risque réévalué suite aux actions de l'enquête
ADISSEO et TOURNAINE. Il n'y a pas d'arguments sur ce
qui est réalisé et sur les améliorations potentielles
qui diminuer les impacts.

M. LACOIN Antoine, Cadastre AD92

J'ai pris note des informations données lors de ma visite mais
je trouve regrettable que l'information sur le lieu et les
horaires ainsi que les documents ne soient pas clairement
accessibles sur le site de la préfecture.

Sur les différents documents de l'enquête publique, il
n'est pas clair de savoir si les nouvelles directives à

appliquées correspondent à une mise à jour de la réglementation ou à une augmentation des stockages de substances dangereuses sur le site.

Je suis très inquiet des conséquences sur la valeur foncière de mon domicile après la mise en application de la nouvelle réglementation lors de sa revente.

Malgré la création d'une pièce de confinement, sa valeur va forcément diminuer alors qu'aucun accident n'a eu lieu depuis mon achat.

Même interrogation sur les frais engagés par la création de la pièce de confinement. Je ne trouve pas normal d'avoir à supporter même une partie des frais engagés.

~~Lecon~~